

215

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/.../T/2017 pour la réalisation des travaux de

construction :

- **d'un bloc atelier et un bloc Administratif à NTUNDA Lot 1**
- **de deux blocs de trois salles de classe à MARAMVYA Lot 2**
- **un bloc de deux salles de classe et deux blocs latrines à NTUNDA Lot 3**

Date de publication : 16/6/2017

Date d'ouverture des offres: 17/7/2017

Objet de l'Appel d'Offres

La commune de GITARAMUKA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la **réalisation des travaux de construction :**

- **d'un bloc atelier et un bloc Administratif à NTUNDA Lot 1**
- **de deux blocs de trois salles de classe à MARAMVYA Lot 2**
- **un bloc de deux salles de classe et deux blocs latrines à NTUNDA Lot 3**

,le marché est en trois lots.

1. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de GITARAMUKA à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de construction signalés précédemment.

Spécification du marché

2. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.

3. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en trois lot(s).

- *d'un bloc atelier et un bloc Administratif à NTUNDA Lot 1**
- *de deux blocs de trois salles de classe à MARAMVYA Lot 2**
- *un bloc de deux salles de classe et deux blocs latrines à NTUNDA Lot 3**

4. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois **mois** calendrier par lot ou pour les trois lots.

Conditions de participations

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

6. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

7. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune GITARAMUKA

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte N° 109 ouvert à l'UCODE GITARAMUKA au nom de la commune de GITARAMUKA

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

- Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

9. Une visite guidée des sites sera organisée le 29/6 2017 à partir de 10heures. Le lieu de rencontre sera le chef lieu de la Commune GITARAMUKA

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de deux millions(2.000.000) de francs burundais par chaque lot. Le chèque certifié ou de banque n'est pas accepté.

12. Les offres doivent être soumises à : La **Commune de GITARAMUKA**

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières. Le soumissionnaire **pourra gagner au maximum deux lots.**

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 17/7 2017 à 10 heures**

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

3. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent , d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 17/7/2017 à 10 heures³⁰. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires

4. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

15. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale)
5. L'attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l' OBR et encours de validité.
6. Le certificat d'Immatriculation fiscale (NIF);
7. Le Registre de commerce (copie);
8. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce validé
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité et en original.
10. Adresse fixe et connue du soumissionnaire.

16.1. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

16.2. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité et un chiffre d'affaire annuel moyen d'au moins de deux cent millions de FBU(200 000 000FBU), au cours de trois dernières années .

Fait à GITARAMUKA, le 6./6./2017

